



# AVIS PUBLIC

d'entrée en vigueur

Lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014, le Conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 463-2-2014 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS  
NUMÉROS 463-1-2011 ET 463-2009 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE  
REVITALISATION**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude, ce 2 décembre 2014,

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Carvalho